

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT**

**DECISION DU 4/12/2025 N°D2025-102**

**Nomenclature :**

**Acte accompli dans le cadre de la délégation  
donnée par le Conseil au Président**

**Objet :** Avenant n°1 au marché public n°2025-12 – Remplacement du gazon synthétique sur le terrain n°4 du complexe sportif Gérard Goujon à Bellignat

**Le Président de Haut-Bugey Agglomération,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 6 octobre 2022, donnant au Président délégation de « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de tous les marchés, les accords-cadres et leurs avenants dans la limite de 1 500 000 € H.T pour les marchés de travaux et du seuil de procédure formalisée défini par la réglementation pour les marchés de fournitures et services » à charge pour lui d'en rendre compte au Conseil d'agglomération,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L2194-1 et R2194-5,

Vu le projet de modification de marché,

**PREAMBULE**

HBA a attribué le marché de travaux n°2025-12 relatif au remplacement du gazon synthétique sur le terrain n°4 du complexe sportif Gérard Goujon à Bellignat, notifié le 23/07/2025 à l'entreprise COSEEC-17 impasse de la Pierre à feu-PAE les Grandes Vignes 74330 LA BALME DE SILLINGY.

## MODIFICATIONS INTRODUITES

L'avenant n°1 a pour objet de notifier au titulaire les travaux nouveaux ou modifcatifs suivants :

OS n°4 : Fourniture et pose de filet pare-ballons, hauteur 6m, RAL 6005, filet maille 145\*145mm y compris préparation des fondations à la tarrière, évacuation des déblais, scellement au béton, montage des filets avec nacelle élévatrice pour travaux en hauteur (longueur : 32 m), forfait soit un total de 5 600,00 € HT

OS n°6 : Fourniture et pose de caniveau CC1, longueur environ 60cm, 2 unités, PU= 110,00 € HT soit un total de 220,00 € HT

Remplacement des grilles existantes 50\*50 cm, par des grilles concaves 40x40 cm y compris cadre et maçonnerie, 4 unités, PU = 240,00 € HT soit un total de 960,00 € HT

OS n°7 : Remplacement filet pare-ballon existant, dépose, changement câble, tendeur, filet, anneaux brisés, 2 filets aux dimensions de 29,95m\*4,30m 1 unité\*1 470,00 € =1 470,00 € HT

Fourniture et pose de 2 filets pare-ballons en partie basse de l'existant y compris fourniture des câbles, anneaux brisés, tendeurs, dimensions 29,95\*1,90m\*2, prix pour l'ensemble des deux filets (forfait) : 895,00 € HT

Fourniture et livraison d'un dépollueur pour terrain synthétique terra clean 100 de Wiedenmann y compris peigne avant et brosse arrière au forfait de 7 732,00 € HT.

### Modification de délai :

Délai d'exécution initial : 9 semaines

Date de début initiale : 01/09/2025

Date de fin initiale : 03/11/2025

Délai d'exécution avant modification : 9 semaines

Date de fin avant modification : 03/11/2025

Délai d'exécution après modification : 10 semaines

Nouvelle date de fin : 10/11/2025

Cette modification de marché a une incidence financière : augmentation de montant

Montant du marché avant avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 503 136,20 €
- Montant TTC : 603 763,44 €

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 7 159,30 €
- Montant TTC : 8 591,16 €

Nouveau montant du marché :

- Taux de la TVA : 20,0 %
  - Montant HT : 510 295,50 €
  - Montant TTC : 612 354,60 €
- % d'écart introduit par cet avenant : 1,42 %

**DECIDE**

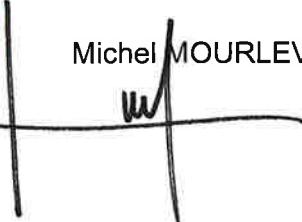
**Article 1** : D'accepter et de signer la modification de marché n°1 de la consultation n°2025-12-COSEEC relatif au remplacement du gazon synthétique sur le terrain n°4 du complexe sportif Gérard Goujon à Bellignat qui a pour objet de notifier au titulaire des travaux nouveaux ou modificatifs.

**Article 2** : Les autres clauses du marché sont inchangées

**Article 3** : Cette décision sera inscrite aux registres des décisions du Président de Haut-Bugey Agglomération et des délibérations du Conseil d'agglomération, et sera publiée sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.

**Article 4** : Une ampliation sera adressée à la sous-préfecture de Nantua.

Le Président,  
Michel MOURLEVAT



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Avenant n°1 au marché public n°2025-12 - Remplacement du gazon

Objet de l'acte : synthétique sur le terrain n°4 du complexe sportif Gérard Goujon à Bellingnat.

.....

Date de décision: 04/12/2025

Date de réception de l'accusé 04/12/2025

de réception :

.....

Numéro de l'acte : D2025102

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20251204-D2025102-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1

Commande Publique

Marchés publics

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : D2025\_102.pdf ( 99\_DE-001-200042935-20251204-D2025102-DE-1-1\_1.pdf )